

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 25 Février 2025 à 20 h 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ , LE 25 FEVRIER

*Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20, présents : 13
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2025*

Présents : M. Aymar RIVALLIN - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Nathalie BRANGER - M. Romain PASQUINI - M. Jérôme MACE - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Anne HUET - Mme Claire BRANGER - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD - M. Guillaume HAULBERT.

Absents excusés : M. Jean-Noël DUGAST a donné pouvoir à Mme Nathalie BRANGER, M. Thierry ERRARD a donné pouvoir à M. Romain PASQUINI, Mme Stéphanie AUBIN a donné pouvoir à M. Aymar RIVALLIN, Mme Salimata FAQUET, M. Steve MANSEAU, Mme Laurence CATIN, Mme Isabelle NAUDOT.

Secrétaire de séance : M. Matthieu VISONNEAU.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

1 - ORDRE DU JOUR

1. Convention de servitudes ENEDIS - Les Fromentaux,
2. Convention Territoire d'Energie 44 - Subvention ADEME travaux de géothermie,
3. Marchés travaux salle municipale (1^{ère} partie),
4. Achat jeu espace public Fief de la Butte,
5. RH - Modification du tableau des effectifs,
6. Location logement de la cure,
7. Dénomination et numérotation lotissement de la Choletterie,
8. Questions diverses.

Monsieur le Maire précise que le sujet n° 2 est reporté à une date ultérieure.

2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✚ 2025-02-01 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - LES FROMENTAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renforcement de la ligne électrique desservant la zone des Fromentaux, réalisé par ENEDIS, afin de permettre l'installation d'une nouvelle entreprise.

Ce nouveau câblage souterrain passe sur la parcelle communale AX 0409 sur environ 12 mètres avant de poursuivre sur les parcelles de Clisson Sèvre Maine Agglo. Il convient d'autoriser M. le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour cette ligne souterraine de 400 Volts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour la parcelle AX 0409 des Fromentaux.

✚ 2025-02-03 - MARCHES TRAVAUX SALLE MUNICIPALE (1ERE PARTIE)

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 Février 2025 ;

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la salle municipale (futur complexe culturel et sportif), une consultation a été lancée. La commission d'appel d'offres s'est réunie à plusieurs reprises pour constater dans un premier temps que des lots étaient infructueux, pour d'autres une attribution, après négociation peut se faire, à savoir :

LOT 01 - DEMOLITION DESAMIANTAGE - attribué à SAS BLANLOEIL pour 79 370.00 € HT
LOT 02 - VRD - attribué à SAS BLANLOEIL pour 138 483.20 € HT
LOT 03 - ESPACES VERTS attribué à EFFIVERT pour 10 215.00 € HT
LOT 04 - GROS ŒUVRE attribué à SA BOISSEAU MACONNERIE pour 237 900.00 € HT
LOT 08 - CLOISONS & PLAFONDS attribué à ADI pour 194 700.00 € HT
LOT 10 - MENUISERIES INTERIEURES attribué à AMH pour 60 804.52 € HT
LOT 11 - SOLS DURS attribué à ATLANTIC SOLS pour 44 545.78 € HT
LOT 13 - PEINTURE attribué à BRUN RODOLPHE pour 17 478.35 € HT
LOT 15a - ELEC CFO CFA attribué à LUCATHERMY pour 200 569.28 € HT
LOT 20 - FORAGE attribué à INCLUSOL TS pour 57 483.00 € HT

Pour les lots infructueux, une nouvelle consultation est en cours, après analyse de la commission d'appel d'offres, M. le Maire pourra être autorisé à signer ces marchés, lors du prochain conseil municipal du 27 mars prochain.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer et notifier ces marchés, cette procédure n'interviendra dès que l'on aura l'assurance de pouvoir attribuer tous les lots nécessaires aux travaux de la salle municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés des entreprises attributaires des lots énumérés ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2025.

✚ 2025-02-04 - ACHAT JEU ESPACE PUBLIC FIEF DE LA BUTTE

Monsieur le Maire précise qu'à la demande notamment des assistantes maternelles et des parents de jeunes enfants, la question de l'ajout d'un jeu pour les plus jeunes a été étudiée. Une structure pour les 6 mois/6 ans au prix de 12 024 € est proposée, posée sur un sol souple avec le fournisseur PSO. Différents fournisseurs ont été consultés afin d'obtenir la meilleure offre. Elle sera installée à proximité du Pôle Enfance afin de compléter l'offre de jeux déjà existante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE l'achat d'une structure de jeux pour les 6 mois/ 6 ans du fournisseur PSO au prix de 12 024 € TTC.

✚ 2025-02-05 - RH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 14 novembre 2024,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Au service enfance, il s'agit de modifier les temps de travail de deux adjoints d'animation : un agent voit son contrat passer de 15 h/semaine à 16 h 50 et l'autre agent de 12 h/semaine à 13 h 20. Au niveau du service technique, il s'agit de créer le poste d'un agent pour un accroissement temporaire d'activité sur la période du 3 au 12 mars (foire commerciale), à temps plein, rémunéré à l'indice brut 367, majoré 366, titulaire d'un master 2 en couleur, images, design.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2025.
- MODIFIE le tableau des effectifs de la Commune qui sera le suivant :

CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effectif	Emploi/Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	1	DGS	TC	Non	Fonct./cont.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Comptable	TC	Non	Fonct.
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	Secrétaire RH	TC	Non	Fonct.
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	Agent chargée urba & communication	TC	Non	Fonct.
Adjoint administratif	C	1	Agent d'accueil	TC	Non	Cont./Fonct.
Adjoint administratif	C	1	Assistante en communication	7 H/sem.	Non	Cont./Fonct.
CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effectif	Emploi/Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise Principal	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	Agent Bâtiments	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM	31h/sem.	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM	31 h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Agent d'entretien Coordinatrice	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent Bâtiments	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent Espaces Verts	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	ATSEM	26h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	5.5 h/sem	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	16 h/sem	Non	Cont.

CADRES OU EMPLOIS	Catég	Effectif	Emploi Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE ANIMATION						
Animateur	B	1	Coordinat. Pôle Enf.	TC	Oui	Fonct.
Animateur	C	1	Directeur APS/coordonateur	TC	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	1	Animateur APS	23h/sem	Non	Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	13.2	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	13h/sem		
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	15h/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	16.5	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	13h/sem	Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	3.75h/sem	Non	
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS	14.5h/sem		Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS		Non	Cont./Fonct.
Adjoint d'animation	C	1	Animateur APS		Non	Cont./Fonct.

➤ Le tableau des effectifs du Restaurant Scolaire reste inchangé.

CADRES OU EMPLOIS	Catég.	Effectif	Emploi Service	Temps de Travail	Vacance	Statut
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise	C	1	Cuisinier Resp. Restaurant	TC	Non	Fonct.
Agent de maîtrise	C	1	Adjoint cuisinier	TC	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Adjoint cuisinier	30h/sem.	Non	Cont.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	27h30/sem.	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'entretien	20h30/sem.	Non	Fonct.
Adjoint technique	C	1	Agent d'accompagnement	5h30/sem.	Non	Fonct.

2025-02-06 - LOCATION LOGEMENT DE LA CURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'association Saint Benoit Labre de résilier la convention d'accompagnement du locataire actuel dans le logement de la cure au 3 rue des Abbés Courtais. En effet, au de-là de 18 mois, ils ne peuvent poursuivre l'accompagnement et la prise en charge des loyers.

En conséquence M. le Maire propose de signer un bail avec le locataire tout en conservant l'objectif de reloger dans un logement social la famille. Les services vont rester en alerte sur l'éventuelle vacance d'un logement social et de prioriser la famille pour une attribution. Ce bail sera signé avec pour effet au 1^{er} mars 2025 avec un loyer identique de 420 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 420 € par mois le loyer du logement sis au 3 rue des Abbés Courtais,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer un bail pour la location du logement au 3 rue des Abbés Courtais.

2025-02-07 - DENOMINATION ET NUMEROTATION LOTISSEMENT DE LA CHOLETTERIE

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir un plan d'adressage du futur lotissement de La Choletterie : numérotage et dénomination de la voie.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il est proposé au Conseil Municipal, pour le futur lotissement de La Choletterie d'établir le numérotage et la dénomination de l'unique voie ainsi :

N° de lot	N° de Rue	Nom de Rue
1	1	Impasse des Salamandres
2	3	Impasse des Salamandres
3	5	Impasse des Salamandres
4	7	Impasse des Salamandres
5	2	Impasse des Salamandres
6	4	Impasse des Salamandres
7	6	Impasse des Salamandres
8	8	Impasse des Salamandres
9	17	Impasse des Salamandres
10	15	Impasse des Salamandres
11	13	Impasse des Salamandres
12	11	Impasse des Salamandres
13	9	Impasse des Salamandres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le numérotage et la dénomination de la voie du lotissement de la Choletterie comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Renouvellement Certificat RGS2** signature électronique	COSOLUCE	720.00 €
Renouvellement abonnement Microsoft	ENVOLIS	227.70 €
Fertilisation terrain d'honneur	EFFIVERT	1 910.00 €
Entretien mécanique terrain d'honneur	EFFIVERT	2 820.00 €
Location jeux de construction	MAISON DES JEUX	185.00 €
Produits d'entretien et consommables	ORAPI HYGIENE	720.25 €
Four restaurant scolaire	ABCP	18 965.40 €
Fourniture verrou	DFC ²	150.55 €
Réparation toiture modulaire bibliothèque	ANVOLIA	725.62 €
Réalisation maquette magazine juin 2025	DUPLIJET	2 808.00 €
Réalisation terrasse au Maillon des Ages	COULON FRERES	5 016.00 €
Impression bulletin municipal	GOUBAULT	6 184.00 €
Travaux électriques et mise en conformité restaurant scolaire (branchement four)	ETS B. LECLAIR	1 415.53 €
Remplacement chauffe-eau logement de la Cure	ETS B. LECLAIR	591.02 €
Démontage du pin	NATUREL ARBRE	345.60 €
Remplacement vitre suite vandalisme camion IVECO	Garage BREBION	316.38 €
Animation tonte de moutons	LES MOUTONS DE L'OUEST	240.00 €

4 - TOUR DE TABLE - INFOS DIVERSES

- **J. MACE** : COPIL Charte architecturale du Pays, réunion vendredi 28 février. Atelier nichoir le 1^{er} mars, s'inscrire pour y participer, ils seront installés dans différents points de la commune. La campagne contre le frelon asiatique débute le 7 mars à 18 h 30. Un stand de la commune sera installé à la foire à l'étage dans la mezzanine, il sera sur la thématique de l'agenda 2030 et un poster sur les bénéfices des haies sera installé. A ce sujet, une étude faisabilité des haies bocagères sur la commune va être engagée. Une invitation à une réunion publique auxquels seront conviés les exploitants et propriétaires est prévue le 20 mars prochain.

- **A. HUET** : OIS : plus d'enfants ont participé à la sortie au trampoline park, les plus jeunes pourront bénéficier d'une sortie poney aux prochaines vacances. L'association de la micro-crèche ne donne pas de nouvelles vis-à-vis du projet d'extension, considérant les possibilités de financement via la CAF, il serait dommage de ne pas engager ce projet.

- **S. SOURISSEAU** : Foire commerciale : aide pour le vin d'honneur le samedi à 12 h 00, voir 11 h 30 pour les préparatifs. Repas des élus : deux dates le 21 et 28 mars dont proposées, répondre rapidement.

5 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 25 Février 2025 à 22 h 00 ;

Les élus présents, à savoir :

M. Aymar RIVALLIN - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Nathalie BRANGER - M. Romain PASQUINI - M. Jérôme MACE - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Anne HUET - Mme Claire BRANGER - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD - M. Guillaume HAULBERT.

ont approuvé les délibérations suivantes :

- ✚ 2025-02-01 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - LES FROMENTAUX
- ✚ 2025-02-03 - MARCHES TRAVAUX SALLE MUNICIPALE (1ERE PARTIE)
- ✚ 2025-02-04 - ACHAT JEU ESPACE PUBLIC FIEF DE LA BUTTE
- ✚ 2025-02-05 - RH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- ✚ 2025-02-06 - LOCATION LOGEMENT DE LA CURE
- ✚ 2025-02-07 - DENOMINATION ET NUMEROTATION LOTISSEMENT DE LA CHOLETTERIE

Le Président de la Séance,

Le Maire,

Matthieu VISONNEAU.

Aymar RIVALLIN.

Prochaine réunion du conseil municipal le JEUDI 27 MARS 2025 à 20 H 30